

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL D'ECHECS INDIVIDUEL JEUNES

REGLEMENT DES TOURNOIS

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Comité Départemental d'Echecs des Hautes-Pyrénées organise le Championnat Départemental Jeunes 2024-25 avec le Club de Lourdes.

Ce championnat aura lieu le dimanche 24 novembre 2024

à la Maison de Quartier Laubadère 3 Av. Antoine de Saint-Exupéry, 65000 Tarbes

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'organisateur, au plus tard jusqu'au vendredi soir précédant la compétition, soit le 22 novembre à minuit.

Exceptionnellement, quelques inscriptions individuelles pourront être prises sur place au plus tard **30 min** avant la première ronde prévue à **9h30**.

Sitôt arrivés sur le site des championnats, les participants inscrits devront confirmer leur présence à la table de pointage, et ce, au moins **15 mn** avant le début des tournois. Dans le cas contraire, ils ne seront autorisés à entrer dans leur tournoi qu'à la seconde ronde.

Le Comité s'assure auprès des clubs que le matériel sera au complet. Les jeux (pendules comprises) devront être apportés et installés sur le lieu de la compétition au moins 30mn avant le début des parties.

Les jeunes joueurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, durant toute la durée du tournoi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu.

ARTICLE 2 : CONTRAINTES SANITAIRES

Compte tenu de l'évolution favorable des contraintes sanitaires, le port du masque reste facultatif mais les joueurs devront se dispenser de contacts physiques aussi bien en début qu'à la fin de la partie : Un abandon se manifeste simplement en couchant son propre Roi.

Les joueurs ne sont pas autorisés à boire ou manger en cours de partie.

La salle de jeu comprend l'aire de jeu et les espaces périphériques (toilettes, buvette, espace pour les spectateurs...)

Il est recommandé aux accompagnateurs d'anticiper le temps nécessaire aux contrôles pour que le pointage des joueurs inscrits soit réalisé **15 mn** au moins avant le début du tournoi sous la peine édictée (article 1).

ARTICLE 3 : REGLES

Les championnats départementaux concernent les catégories suivantes : **Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.**

Pour chaque catégorie, il y aura un tournoi « mixte ».

Les règles du jeu sont celles de la FFE publiées dans le livre de l'arbitre (édition octobre 2022) et en particulier son annexe A « Jeu rapide ».

Il sera fait application de l'article A4 durant toute la compétition.

Peuvent participer tous les joueurs à jour de leur licence FFE (licence A ou B, prise dans un club du département) et pointés présents 15 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde soit à 9h15 au plus tard.

Le classement utilisé est le **Elo rapide FIDE**, ou à défaut le ELO estimé; les tournois sont **homologués FIDE** et donc les résultats pris en compte pour le calcul du classement Elo rapide **FIDE** de décembre 2024.

Coups illégaux : le joueur appelle l'arbitre pour constater et valider toute irrégularité de son adversaire.

Rappel : un coup n'est illégal qu'une fois que le joueur a appuyé sur la pendule ET que son adversaire n'a pas joué son coup suivant.

La partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé, validé par l'arbitre.

Rappel concernant l'intervention arbitrale : le règlement permet à l'arbitre d'intervenir en cas de coup illégal achevé.

Si l'arbitre n'intervient pas pour quelque raison, il ne pourra lui être reproché de ne pas être intervenu. Il appartient au joueur lésé d'arrêter la pendule et d'appeler l'arbitre pour signaler une irrégularité. En jouant son coup, il perd la capacité de réclamer sur ce coup et la partie suivra son cours comme stipulé sur les règles fédérales, sans pénalité."

ARTICLE 4 : NOMBRE DE RONDES ET CADENCES

Toutes catégories : il y aura fusion des tournois mixtes et féminins. La distinction sera toutefois conservée pour la remise des prix et le calcul du nombre de qualifié(e)s pour le championnat régional.

A l'issue de la fusion des tournois,

Grandes catégories :

- Si nombre de joueurs = 2 - MATCH ALLER-RETOUR en 25 min + 10 sec
- Si nombre de joueurs = 3 ou 4 - TOUTES RONDES en 25 min + 10 sec
- Si nombre de joueurs = 5 ou >5 - TOUTES RONDES ou SYSTEME SUISSE en 25 min + 10 sec

Petites catégories U8 et U10 :

- Si nombre de joueurs = 2 4 RONDES en 15 min + 5 sec
- Si nombre de joueurs = 3 ou 4 TOUTES RONDES en 15 min + 5 sec
- Si nombre de joueurs = 5 ou 6 TOUTES RONDES 5 RONDES en 15 min + 5 sec
- Si nombre de joueurs > ou = 7 TOUTES RONDES ou SYSTEME SUISSE en 15 min + 5 sec

Il n'y aura pas de fusions de catégories, sauf cadets et juniors.

La cadence minimum est de 15+5 pour les U8-U10 et de 25+10 pour les plus grands

ARTICLE 5 : HORAIRES DE JEU

Vérifications des licences et clôture des inscriptions de 9h à 9h15.

U8 U10	<u>GRANDES CATEGORIES</u>
Ronde 1 : 9h30	Ronde 1 : 9h30
Ronde 2 et 3 à la suite	Ronde 2 à la suite
Ronde 4 : 13h45	Ronde 3 : 13h45
Ronde 5, 6 et 7 à la suite	Ronde 4 et 5 à la suite.

Les joueurs doivent prendre leurs dispositions afin d'être présents à leur place **5** minutes avant le début des rondes.

Proclamation des résultats et remise des prix vers 17h.

ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX

Droits d'inscription : GRATUIT

Prix : Une médaille sera remise à tous les participants.

ARTICLE 6 : DEPARTAGE EN CAS D'EGALITE

Toutes rondes :

- 1) Sonneborn-Berger , 2) Confrontation directe,
- 3) En cas d'égalité après les départages précédents et pour les titres de champion et vice-champion départementaux, l'organisateur, dans la mesure du possible, organisera une phase de départage en Blitz.

Système Suisse :

- 1) Buchholz tronqué , 2) Buchholz, 3) Performance

ARTICLE 7 : QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL PAR DEPARTEMENT

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
U08	2	3	2	6	11	4	6	2	2	3	3	3	2
U10	3	3	2	5	10	4	8	2	2	6	3	3	2
U12	2	4	2	4	12	6	13	3	2	3	4	3	2
U14	2	3	2	7	11	2	11	2	2	4	3	4	2
U16	2	2	2	4	11	3	9	2	2	3	2	4	2

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
U08F	3	2	2	2	4	2	2	2	2	2	2	2	2
U10F	2	2	2	2	4	3	5	2	2	2	2	2	2
U12F	2	2	2	3	4	2	8	2	2	2	4	2	2
U14F	2	2	2	2	4	2	5	2	2	2	2	2	2
U16F	2	2	2	2	3	2	6	2	2	2	2	2	2

ARTICLE 8 : CONSIGNES A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie :

- interdiction de quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes),
- éviter toute discussion ou toute lecture suspecte,
- avoir une attitude convenable et une tenue correcte,
- ne pas frapper fort sur les pendules, en particulier pendant les zeitnots.

Sont interdits dans l'aire de jeu la détention de tout moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs.

Ces appareils peuvent être laissés dans le sac du joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints.

- L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, donne le résultat à l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs. Ils doivent donc quitter l'aire de jeu et rester discrets.

ARTICLE 9 : ETHIQUE

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.
- Pour les accompagnateurs, de faire des signes aux joueurs

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

ARTICLE 10 : ARBITRAGE

Organisation : «Comité Départemental des Hautes Pyrénées»

Arbitre principal : Samy AIT CHAUCHE

Arbitres en second et aides arbitres : devront être proposés par les clubs et seront confirmés au plus tard le jour du championnat.

ARTICLE 11 : LITIGE TECHNIQUE

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 12.

ARTICLE 12 : COMMISSION D'APPEL

Elle sera constituée de 3 personnes avant la 1^{ère} ronde :

- le Président du Comité Départemental
- le représentant de l'organisateur
- l'arbitre principal

Le présent règlement sera porté à la connaissance des participants par affichage à proximité des appariements.

L'arbitre principal
Samy AIT CHAUCHE

Pour le Comité Départemental
Laurent IZARD